



SMEHE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Mouy

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS

Siège : Mairie de Hermes (60370)
E-mail : smehe60370@gmail.com

COMPTE-RENDU de CONSEIL SYNDICAL Lundi 15 février 2021

L'ordre du jour était le suivant :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du C.R. du 25 janvier 2021
- **Conséquences de la prise de compétence eau par la CAB**
 - Suite de la réunion du SMEHE du 25 jan 21 ; réponse du SMEHE à la CAB
- **Décarbonatation :**
 - Retour sur le démarrage de l'installation
 - Retour sur le courrier adressé aux abonnés
 - Autres actions de communication à prévoir
 - Chiffrage, dont les surcoûts
 - Avenant avec Véolia pour l'exploitation / entretien / maintenance ; délibération
- **Hydrants contrats P1 et P2**
- **Investissements / travaux / entretien**
 - Règles de remplissage des réservoirs
- **Finances**
 - Prévisions à long terme
 - Baisse de la surtaxe syndicale : délibération
 - Avenant règlementation Véolia : délibération
- **Autres points**
 - Rachat par la commune de Villers d'une parcelle appartenant au syndicat
 - Recrutement du futur secrétaire du syndicat
 - Présence des élus des communes aux réunions du SMEHE
 - Fixation de la prochaine date du comité syndical : 15 mars ?

L'an deux mille vingt et un, le 15 février à 18h00, s'est réuni à la salle des fêtes de Berthecourt, sous la présidence de Didier POPOT, Président, le comité syndical formé par les délégués des 9 communes adhérentes.

15 membres présents.

Arrivée de Mr Palandre à 18h15. 16 membres présents à compter de 18h15.

Le quorum étant atteint, le président, ouvre la séance.

<i>Communes</i>	<i>Délégués</i>		
BAILLEUL SUR THERAIN	M. JAMBOIS	Et	M. QUENTIER
BERTHECOURT	M. POPOT	Et	Mme BORDERES
HEILLES	M. GLINEL	Et	M. FERNET
HERMES	M. BALACHE	Et	Mr PALANDRE
HONDAINVILLE	Mme BRICHEZ	Et	M.DEFROCOURT
ROCHY CONDE	Mme CANDILLON	Et	M.ROUSSEL
SAINT FELIX	MM. ROUILLE	ET	LEBEGUE
THURY SOUS CLERMONT	■ ■ ■ ■	■ ■	■ ■ ■ ■
VILLERS SAINT SEPULCRE	M. WAWRIN	Et	M.MONCORGER

1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Michèle BRICHEZ est désignée secrétaire de séance.

2- Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2021

Le Président met au vote le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2021.

Validé à l'unanimité avec **16 voix « POUR »**

3- Rappel de l'ordre du jour

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

4- Conséquences de la prise de compétence eau par la CAB

Le président présente le diaporama sur ce sujet, résumant ce qui s'est dit lors de la réunion du 25 janvier 21.

Un débat s'instaure au sujet de la disparition annoncée (par la Thelloise) du syndicat, au plus tard le 1° janvier 2026, et des ses conséquences.

Il rappelle que le courrier de réponse du syndicat a été adressé à Mme Cayeux, présidente de la CAB.

5- Décarbonatation

Le Président s'appuie sur le diaporama projeté

• Retour sur le démarrage de l'installation

L'analyse de l'eau effectuée par l'ARS, prélèvement du 3 février, a rendu possible le démarrage de l'installation.

Celui-ci a eu lieu le 8 fév 21, comme annoncé dans le courrier aux abonnés.

Compte-tenu de l'inertie due au volume d'eau des réservoirs (2000m3), on peut considérer que le Th de 15 a été atteint jeudi 11 février.

Le démarrage de l'installation s'est très bien passé.

Les conséquences sur les caractéristiques de l'eau sont présentées, avec la comparaison de 3 analyses (2019, 19 jan 21 et 3 fév 21)

On constate une baisse du Th (c'est l'objet même de la décarbonatation !), une baisse du calcium et du magnésium, un statut-quo de l'équilibre calco-carbonique (à une valeur de 2) et une hausse du sodium. Ces paramètres demeurent en principe identiques en tout point du réseau.

Le président rappelle l'importance de l'équilibre calco-carbonique, avec pour corollaire l'adjonction de soude dont il est difficile de préjuger des quantités qui seront nécessaires.

• Retour sur le courrier adressé aux abonnés

Mme Candillon fait part du témoignage d'une habitante de Rochy Condé, qui venait d'acquérir un adoucisseur. Le Président rappelle que le sujet de la décarbonatation est au menu depuis plus d'1,5 an, et que les communes avaient tout le loisir d'en informer les habitants.

Mme Brichez pour Hondainville et Mr Rouille pour St Félix indiquent que chacune de leur commune a régulièrement communiqué à ce sujet, en particulier dans le bulletin municipal.

Pour le syndicat, Mr Pujolas, secrétaire, fait état des appels et mails reçus. Ces contacts portent essentiellement sur le devenir des adoucisseurs individuels et le prix de l'eau.

Mr Balache indique que les usagers auraient préféré être informés plus tôt.

Pour les autres communes, aucun retour n'est signalé.

Le Président rappelle que le syndicat n'est pas équipé pour organiser une grande communication auprès des abonnés, et il renouvelle son souhait que les communes relaient l'information avec les moyens dont elles disposent (site internet, bulletin municipal, réseaux sociaux, ...)

Mr Palandre regrette que dans la plaquette il n'est pas été indiqué que c'est la commune de Hermes qui avait voté contre ce projet. Le Président rappelle que la plaquette a été présentée au comité syndical du 25 janvier 21, et qu'aucun des 2 élus de Hermes présents ce jour n'avait formulé une telle demande.

Mr Palandre, répondant à une question du Président, indique qu'il mettra sur le site de la commune de Hermes la plaquette éditée par le syndicat, sans préciser à quel moment cela sera effectué.

Concernant les centres de dialyse, le Président indique que l'information a été effectuée en 2 temps, mail dans un premier temps et LAR dans un 2° temps. A ce jour, un seul de ces centres s'est manifesté, et le président indique avoir eu un long échange avec une pharmacienne salariée dudit centre.

En réponse à la question de Mr Roussel, le Président indique qu'aucune communication ne sera destinée aux personnes dialysées. Le syndicat se conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral.

- **Autres actions de communication à prévoir**

Le Président rappelle les 2 dates d'envoi de factures aux usagers par Véolia : mars et septembre.

Mr Wawrin suggère que le syndicat joigne une page d'information, et il se chargera de la préparer.

Le Président rappelle que le syndicat a adressé un courrier à l'ARS au sujet de la note ARS jointe habituellement aux factures, note qui s'avère être confuse au sujet de la décarbonatation. Aucune réponse de l'ARS n'est parvenue au syndicat.

Le Président suggère de demander à Véolia et à l'ARS de ne pas joindre à la facture Véolia de mars 21 la note ARS en question.

- **Chiffrage, dont les surcoûts**

Le Président présente le tableau excel, déjà projeté en comité syndical.

Concernant les suppléments et options, 3 postes apparaissent à ce jour :

Couleur bâtiment, échelle, voirie, grillage	10 953
Refus permission voirie de la mairie de Hermes	8 644
Ajout contrôle Th, pH et chlore	8 098

- **Avenant avec Véolia pour l'exploitation / entretien / maintenance ; délibération**

Le Président explique que toute modification du périmètre de nos installations doit s'accompagner d'un avenant au contrat de DSP avec Véolia.

Il présente le chiffrage proposé dans l'avenant portant le N°2, proposé par Véolia, dont le total apparaît à 0,11HT par m3 d'eau facturé.

Le poste main d'œuvre a fait l'objet de vives discussions. Il a été ramené de 2h00 par passage à 1H25.

Le Président explique ensuite les principes retenus :

Le chiffrage inclut 2 postes qui apparaissent sous forme de provision (renouvellement + soude). Chaque année le compte exact sera arrêté, et le solde payé par celle des 2 parties qui le doit à l'autre.

Au terme de la 1° année, le contenu de l'avenant sera rediscuté.

Les participants posent quelques questions.

Le président fait ensuite lecture du projet la délibération, dénommée avenant N°2.

Mr Jambois fait part de son inquiétude face à la création d'une ligne nouvelle de facturation, dont il craint qu'elle soit amenée à être augmentée. Il fait de la non création d'une nouvelle ligne une question de principe.

Mr Wawrin indique que la décarbonatation constitue un service supplémentaire, qui doit apparaître en tant que tel dans la facturation car elle a un coût.

Mr Rouille indique que cette ligne permet aussi aux usagers de voir le coût, et de pouvoir constater qu'il est bien moins élevé que celui d'une installation individuelle.

Après débat la délibération est mise au vote à main levée. Les élus de 4 communes (Bailleul, Rochy-Condé, Hermes et Heilles) votent contre. Les élus de 4 communes (Villers St Sépulcre, Berthecourt, Saint Félix, Hondainville) votent pour. Le décompte fait apparaître 8 voix pour et 8 voix contre. La voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité, la délibération est adoptée.

6- **Hydrants contrats P1 et P2**

Le Président indique que le sujet a déjà été abordé lors des 2 comités syndicaux précédents.

Les communes ont reçu la proposition Véolia de P1P2 à raison de 80€ par an et par hydrant. En cas de choix d'un prestataire autre que Véolia, il faudra en informer Véolia et le syndicat.

Un tour de table révèle qu'à l'exception de Hermes (consultation en cours) l'ensemble des communes contractera probablement avec Véolia.

7- Investissements / travaux / entretien

Le Président présente un diaporama. L'objectif du syndicat est que les réservoirs (capacité 2000m³) soient le plus souvent pleins. L'objectif du délégataire est de minimiser la dépense électrique et donc de privilégier un fonctionnement en heures creuses.

Les courbes de remplissage des réservoirs sont présentées :

1 semaine en 2017 ; 1 semaine en décembre 2020 ; 2 mois de mi-décembre 2020 à mi-février 2021

Le président montre le schéma de production/stockage de l'eau.

Pour améliorer le remplissage des réservoirs sans augmenter la dépense électrique, le syndicat a procédé à l'installation d'une pompe supplémentaire de 25m³/h à la bache de reprise.

Le système de remplissage est désormais satisfaisant, comme le montrent les courbes. Si toutefois les élus souhaitent que les réservoirs soient pleins en permanence, il faudrait renégocier avec Véolia.

Mr Fernet suggère que l'eau rejetée dans le Sillet soit utilisée pour produire de l'énergie. Mr Wawrin rappelle que maintenant il n'y a en principe plus de rejet.

8- Finances

• Prévisions à long terme

Le président présente un diaporama, en étapes successives :

Tableau 2015 et 2016 : explications sur les principaux postes

Le solde 2015 apparaît à 104 783€

Tableau 2015 à 2019

La surtaxe syndicale a baissé, et donc les recettes du syndicat aussi.

2 prêts ont été remboursés et un nouvel emprunt souscrit, à un taux bien plus avantageux ; le poste « remboursement emprunts » baisse.

Le solde 2019 apparaît à 110 243€

Tableau 2015 à 2022

Arrivée de l'investissement décarbonation en 2020 ; investissement et subventions étalés sur 2020 et 2021 ; en 2021, baisse de la surtaxe syndicale.

C'est au vu de cette analyse que le syndicat a fait le choix d'investir sans avoir recours à l'emprunt.

Tableau 2015 à 2031

Fin des 2 emprunts, l'un en 2023 puis l'autre en 2030.

Le niveau de capital restant dû est plutôt bas pour une structure comme celle du syndicat.

Cette présentation n'appelle aucune remarque particulière de la part des présents

• Baisse de la surtaxe syndicale : délibération

Le président rappelle qu'elle est passée de 1,05 € à 0,79€ au cours du mandat précédent. Il indique que la proposition consiste à la baisser de 0,11€. Il rappelle ce à quoi est utilisée cette surtaxe, à savoir :

Les coûts de fonctionnement du syndicat.

Les investissements, qui n'entrent pas dans le champ de la DSP signée avec Véolia et pour lesquels le syndicat est souverain.

Il indique que les installations de production et stockage de l'eau sont en très bon état, et que le réseau est dans un état satisfaisant. Le syndicat ne devrait pas devoir faire face à des investissements significatifs dans les années à venir.

L'objectif de cette baisse proposée est qu'elle vienne « compenser » la création de la ligne de facturation créée pour la décarbonation.

Les élus émettent des remarques et font part de leurs questions.

Après débat la délibération est mise en vote à main levée. Les élus de 4 communes (Bailleul, Rochy-Condé, Hermes et Heilles) votent contre, dans un souci de cohérence avec leur vote contre la délibération visant à créer une nouvelle ligne de facturation pour la décarbonation. Les élus de 4 communes (Villers St Sépulcre, Berthecourt, Saint Félix, Hondainville) votent pour. Le décompte fait apparaître 8 voix pour et 8 voix contre. La voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité, la délibération est adoptée.

• Avenant réglementation Véolia : délibération

Le président présente un diaporama.

La 1^o vue fait apparaître les contraintes issues de la nouvelles réglementations liées aux fouilles.

Incidence sur le prix de l'eau :

Véolia chiffre le surcoût à 345,12 par fouille, ce qui ferait 0,00201€/m3 par m3 facturé, soit 8387 par an Incidence sur le coût de nouveaux branchements.

Le président donne lecture du projet de délibération, et la délibération est mise au vote à main levée.

Les élus de 3 communes s'abstiennent, à savoir : Heilles, Bailleul et Hermes

Les élus de 5 communes votent pour, à savoir : Rochy-Condé, Villers St Sépulcre, Berthecourt, St Félix, Hondainville

La résolution est adoptée par 10 voix pour.

Mr Jambois demande si le projet d'avenant « Covid » émis par Véolia est toujours d'actualité. Le Président indique que Véolia a abandonné auprès du syndicat ce projet d'avenant « Covid ».

9- **Autres points**

- **Recrutement d'un nouveau secrétaire**

Le président indique qu'aucune candidature satisfaisante n'est parvenue au syndicat. Il invite les participants à voir s'ils n'auraient pas connaissance d'une personne susceptible de tenir le poste.

Mme Candillon revient sur la délibération prise dans ce cadre-là, indiquant que l'indice proposé correspond à un emploi de catégorie B et non pas C.

- **Vente d'une parcelle à Villers St Sépulcre**

Le sujet avait été abordé lors des derniers comités syndicaux. Le Président indique que le prix de vente a été revu à la hausse, à 700€.

Le Président indique que le terme « délibération » ne figurait pas dans l'ordre du jour. Il demande si les participants sont d'accord pour que la délibération soit mise au vote, et les présents donnent tous leur accord.

Les domaines ont été finalement consultés. Mme Brichez indique que les domaines ont fait savoir le 10 fév 21 que le bien pouvait être cédé librement. La délibération est modifiée en ce sens.

Mme Brichez indique aussi que la vente ne se fera pas via notaire mais par acte administratif. La délibération est modifiée en ce sens.

Mr Wawrin précise qu'un disconnecteur situé sur le réseau, en dehors de la parcelle objet de la délibération, demeurera propriété du syndicat. La délibération est modifiée en ce sens.

A la question de Mr Jambois, Mr Wawrin précise que la parcelle est en zone agricole, et qu'elle n'a aucune vocation à être un jour classée en zone urbanisée.

Le président donne lecture de la délibération, qui est mise au vote. Les 32 élus de Villers St Sépulcre ne prennent pas part au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité (hors les voix des 2 élus de Villers St Sépulcre).

- **Présence des élus des communes aux réunions du SMEHE**

Le Président rappelle aux élus qu'en cas d'absence les titulaires soient remplacés par un suppléant.

Il demande aux participants de répondre absent/présent au mail portant la convocation à réunion

- **Questions diverses**

Néant.

- **Fixation de la prochaine date du comité syndical :**

Le Président propose le 15 mars. Après débat il est convenu que la date retenue sera le 22 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Le Président

La secrétaire de séance

Didier POPOT

Michèle BRICHEZ